

RISQUE DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

Définition

C'est le risque d'un déplacement plus ou moins brutal du sol et du sous-sol. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisée par l'action de l'eau ou de l'homme.

Manifestations

Les mouvements de terrain se traduisent par :

- des effondrements et/ou des affaissements,
- des tassements par retrait-gonflement,
- des éboulements, des chutes de blocs et de pierres,
- des glissements, des coulées de boues.

Son ampleur est fonction :

- des infiltrations d'eau,
- de la fonte des neiges à la sortie de l'hiver,
- de la sécheresse,
- des séismes,
- des interventions humaines (déboisements, carrières, travaux...).

Notre commune est plutôt exposée aux tassements par retrait et aux coulées de boues. Les 3 cavités souterraines enregistrées sont sous étroite surveillance.

Le dernier mouvement de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols remonte à 2005.

Mesures

Au titre de leurs attributions respectives, la Préfète et le maire ont à prendre un certain nombre de mesures.

Prévention

Une mise à jour des PPRN, DDRM et DICRIM, permet un suivi permanent du risque de mouvements de terrain.

Protection

Un certain nombre de dispositions peut être utilisé, tels que :

- des drains, piliers et murs de soutènement,
- des fondations profondes,
- des écrans (filet, grillage),
- de l'ancrage.

Néanmoins, il y a peu ou pas de mesures de protection concernant les tassements par retrait.